



MERCUROL
VEAUNES

Cœur du Pays de l'Hermitage

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Commune de MERCUROL-VEAUNES

Séance du 10 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 10 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2018

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, ACHARD Arnaud, ASTIER Fabrice, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRECHBÜHL Franck, DESSITE Alain, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MICHELAS Sébastien, PONTON Agnès, RABEYRIN Robert, RIOUX Serge, THEOLAIRE Joël, TROUILLET Vanessa, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : DUMAS Olivier pouvoir à THEOLAIRE Joël, CASO Myriam, DEBEAUX Laetitia, GIOVANE Caroline.

Secrétaire de Séance : Mme BARRE Sylvie

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 octobre 2018 est approuvé.

M. le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : Achat de terrain à Firmy (régularisation) et versement subvention exceptionnelle à MVA pour la fête du vin blanc. Accord à l'unanimité.

ARCHE AGGLO – ADHESION AU SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTIONS DES AUTORISATIONS D'URBANISME

La commune adhère au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme depuis le 1^{er} avril 2015.

La commune gère le dépôt et l'enregistrement des dossiers, la transmission au service instruction, la consultation des concessionnaires, les relations au pétitionnaire, les contentieux. La DDT gère le contrôle de légalité des actes et le calcul des taxes. Le service mutualisé Application du Droit des Sols (ADS) procède à l'instruction des dossiers. L'adhésion au service mutualisé ADS est établie sur une base contractuelle.

ARCHE Agglo propose une nouvelle convention pour 2019-2020 définissant la répartition précise des tâches qui incombent à chacun : actes pris en charge, nature des prestations, modalités de transmission des demandes, modalités de financement du service.

Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer au service mutualisé ADS géré par ARCHE Agglo Communauté d'Agglomération pour une durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2019, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme suivantes :

- Permis de construire
- Permis de construire modificatif (modification mineure du projet initial)
- Permis d'aménager

SDED – RACCORDEMENT POUR ALIMENTER UNE ANTENNE ORANGE

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a reçu une demande de la société SNEF de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité pour alimenter une antenne ORANGE à partir du poste « route de Veunes ».

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ou refuser ce projet de raccordement.

La part non subventionnée sera recouvrée en direct par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service.

Le Conseil approuve à l'unanimité ce projet de raccordement.

ENEDIS – CONVENTION DE SERVITUDES

ENEDIS Services Drôme Ardèche va procéder à la construction d'une ligne électrique afin de raccorder l'immeuble GIOVANE situé sur la route des Pends.

Le projet prévoit l'ouverture d'une tranchée pour le passage du réseau électrique en souterrain sur une longueur de 3 mètres sur la parcelle D 381 appartenant à la commune.

Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS pour permettre la réalisation de cette ligne souterraine.

PERSONNEL – PROMOTION INTERNE

Deux agents du service technique, titulaires du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe peuvent demander l'accès par promotion interne au grade d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil décide à l'unanimité de créer 2 postes d'agents de maîtrise à temps complet à compter de cette date.

FARANDOLE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association FARANDOLE qui œuvre pour l'école du village mène régulièrement des actions avec loto, kermesse, spectacle pour enfants, ventes diverses (agrumes, sapin, photo de classe...)

Cette association manque cette année de moyens pour permettre à deux classes de partir en séjour à thème « Arts de la scène » durant 5 jours dans le Gard.

Avec l'effectif qui augmente, il leur semble important de faire partir tous les 2 ans environ 50 enfants (2 classes). Cette organisation permettrait à chaque enfant de partir une fois en séjour pédagogique pendant sa scolarité à l'école du village.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle d'environ 500 € pour commencer ce nouveau cycle de double classe verte.

Le Conseil décide à l'unanimité de verser la somme demandée à FARANDOLE.

SOLIDARITE COMMUNES DE L'AUDE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Devant les conséquences dramatiques des intempéries du 15 octobre 2018 dans plusieurs communes de l'Aude, l'association des Maires de l'Aude a lancé un appel à la solidarité afin de venir en aide aux communes sinistrées.

Les dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés.

Le Conseil décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle calculée sur la base de 0,50 € par habitant de notre commune, soit la somme de de 1 300 € à l'association des Maires de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité communes audoises 2018 ».

BUDGETS – DECISIONS MODIFICATIVES

Budget commune :

Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » : + 7 100,00 €

Opération 102 « Espace Eden », article 2313 : + 10 000,00 €

Opération 103 « Gymnase Marcel Banc », article 2188 : + 3 000,00 €

Opération 107 « Véhicules », article 21571 : + 50 000,00 €

Opération 217 « Mairie », article 2188 : + 2 000,00 €

Chapitre 022 « Dépenses imprévues » : - 7100,00 €

Opération 283 « Aménagement paysager les Odouards », article 2318 : - 25 000,00 €

Opération 284 « Eaux pluviales les Odouards », article 2318 : - 40 000,00 €

Budget Assainissement :

Chapitre 011, article 6378 « autres taxes et redevances » : + 18 000,00 €

Chapitre 66, article 6688 « autres charges financières » : + 150,00 €

Chapitre 67, article 6743 « subventions exceptionnelles de fonct » : - 18 000,00 €

Chapitre 022, « Dépenses imprévues » : - 150,00 €

VOIRIE – REGULARISATION ACQUISITION DE TERRAINS QUARTIER FIRMY

La délibération n°110/2016 prévoyait l'acquisition de parcelles de terrain afin de procéder à l'élargissement et la sécurisation de la route communale. Afin de régulariser ces acquisitions, le Conseil décide d'acquérir 793 m² nécessaires à l'élargissement de la voirie communale au prix de 2,00 € le m² et charge Mme Muriel RICHARD, rédactrice juridique à Glun de compléter les actes administratifs authentiques à intervenir.

MERCUROL-VEAUNES-ANIMATION – SUBVENTION FETE DU VIN BLANC

L'association Mercurool Veaunes Animation a organisé début novembre la traditionnelle fête du vin blanc. Six associations de Mercurool-Veaunes ont confectionné des chars pour le défilé du dimanche après-midi et 2 ont fait une animation spécifique.

Dans le but d'apporter un soutien aux associations qui animent la fête du vin blanc, et comme les années précédentes, le Conseil décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 300 € à chacune d'entre elles ayant réalisé un char et 150 € à celles ayant réalisé une animation spécifique. La somme de 2 100 € sera versée à Mercurool Veaunes Animation qui la redistribuera à chaque association concernée.

INFORMATIONS DIVERSES :

- 1) L'association des Maires ruraux et des petites villes ont proposé que les mairies soient ouvertes le samedi 8 décembre 2018 pour recueillir les « doléances et les propositions » des citoyens. A ce titre un cahier de doléances est à la disposition des administrés au secrétariat de mairie.
- 2) La commune s'est vue décerné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes le label 2^{ème} fleur des villes et villages fleuris.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h15.

Le Maire,
Michel BRUNET

